

# Académie de droit de l'environnement de l'UICN

## RAPPORT ANNUEL

# 2010-11



Académie de droit de l'environnement de L'UICN

Université d'Ottawa

[www.iucnael.org](http://www.iucnael.org)

# Académie de droit de l'environnement de l'UICN

## Rapport annuel 2010-2011

*Promouvoir le rôle du droit de l'environnement en vue d'instaurer un monde durable*



Notre mission :

*Le droit de l'environnement est essentiel à la réalisation d'un monde durable qui respecte et préserve la nature dans le cadre de la primauté du droit et de la justice.*

[www.iucnael.org](http://www.iucnael.org)

# Contenu

---

Message du président – Rob Fowler .....	3
Rapport annuel	
Gouvernance de l'Académie.....	5
Comités de l'Académie .....	6
Recherche.....	6
Renforcement des capacités et de l'enseignement.....	6
Comités administratifs .....	6
Composition de l'Académie .....	7
Relations avec l'UICN.....	8
Le 8 <sup>e</sup> Colloque annuel à Gand en Belgique.....	8
Activités de renforcement de la recherche et des capacités .....	9
Biocarburants .....	9
Les droits de la personne et l'environnement.....	10
Formation des enseignants .....	10
Publications de l'Académie .....	11
Communications et services aux membres .....	12
Opérations du Secrétariat .....	13
Appui financier .....	13
Remerciements.....	14

Notre vision :

*Établir une capacité soutenue en matière de formation juridique et promouvoir une compréhension conceptuelle et une mise en œuvre du droit de l'environnement, en particulier dans les pays en développement.*

Ce rapport a été préparé par le Secrétariat de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN. Le Secrétariat loge dans la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa à Ottawa (Ontario) Canada

Académie de droit de l'environnement de l'UICN, 57 Louis-Pasteur, pavillon Fauteux, Faculté de droit, Université d'Ottawa, Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

Tél. : +1 (613) 562-5800, poste 3260

Courriel : [iucnael@uottawa.ca](mailto:iucnael@uottawa.ca)

## Message du président – Rob Fowler

---

L'an dernier, l'Académie a vu le nombre de ses membres singulièrement augmenter; elle a organisé un colloque très réussi à Gand (Belgique); a élargi l'éventail de ses activités de recherche, plus particulièrement en ce qui a trait à la réglementation des biocarburants ; et a lancé son projet de Formation des enseignants dont le premier cours de niveau supérieur a été dispensé à Wuhan, en Chine. Le présent rapport annuel fournit de plus amples détails sur chacun de ces accomplissements en particulier et sur de nombreux autres. L'inconvénient de ce type de rapport est qu'il ne permet pas de souligner l'intégralité des efforts remarquables déployés par les nombreuses personnes impliquées dans chacun de ces valeureux projets.

La force de l'Académie réside actuellement dans la bonne volonté des chercheurs universitaires qui, au sein de ses institutions membres, consacrent bénévolement de leur temps et de leur expertise à appuyer ces activités, et dans les fonctions de son Secrétariat, qu'abrite l'Université d'Ottawa, lesquelles consistent à coordonner et à appuyer les efforts de ses bénévoles. Nos activités de renforcement des capacités et de la recherche sont au cœur même de notre mission, et dépendent dans une large mesure de l'implication des universitaires de nos institutions membres. Les comités chargés d'organiser et de guider ces activités jouent un rôle décisif à cet égard et nous nous estimons privilégiés que des universitaires veuillent bien consacrer une partie de leur temps à l'atteinte de tels objectifs. Dans le même ordre d'idées, l'organisation de notre colloque annuel constitue une responsabilité énorme et cette année, nous avons eu la chance qu'une équipe tout à fait professionnelle se charge de cette lourde tâche, sous l'habile direction du professeur Frank Maes de l'Université de Gand.

Je tiens, par conséquent, à souligner la contribution remarquable de tous ceux et celles qui, parmi nos membres et au sein du Secrétariat de l'Académie, ont participé de diverses manières aux nombreuses activités décrites dans ce rapport annuel. Je voudrais également remercier l'Université d'Ottawa, et en particulier sa Faculté de droit, pour le constant et indéfectible soutien qu'elle a accordé à l'Académie, ainsi que les membres du conseil d'administration de l'Académie pour leur dévouement sans faille à sa cause. Nous sommes choyés que tant de personnes estiment que l'Académie constitue une cause suffisamment méritoire pour qu'on lui consacre temps et énergie.

Dans le dernier rapport annuel, j'invitais l'Académie à s'efforcer de réaliser son plein potentiel, plus particulièrement en s'efforçant d'orienter le développement futur et la mise en œuvre du droit de l'environnement. Bien que nous continuions de bénéficier de la participation bénévole de nos membres universitaires, il nous faut cependant recueillir de nouveaux fonds supplémentaires afin de pouvoir accomplir notre mission. Cela fait maintenant cinq ans que l'Académie a établi sa base principale à Ottawa, et nous progressons à présent vers la prochaine étape de notre évolution. Il nous faut donc asseoir notre capacité financière en vue d'élargir nos activités de recherche et de renforcement des capacités et commencer à jouer un rôle actif en matière de réunions et de négociations internationales. Nous devons trouver de nouvelles sources de financement si nous voulons franchir cette prochaine étape, qui survient hélas à un moment où l'économie mondiale est particulièrement fragile. Le conseil d'administration et le Secrétariat ont, dans cette optique, de lourds défis à relever.

Par ailleurs, nous devons faire en sorte de conserver l'enthousiasme des membres envers notre Académie ainsi que leur engagement à appuyer sa mission. Cela implique de leur donner des occasions de contribuer aux activités de l'Académie et de leur fournir des services qui comptent pour eux. Je crois que le temps est venu d'explorer des avenues pour la poursuite des activités de l'Académie à un niveau régional, notamment, si possible, en organisant des campagnes de financement pour des projets spécifiques. Pour reprendre une expression courante, l'Académie doit « penser à l'échelle mondiale et agir à l'échelle locale ».

Ainsi, bien que nous puissions nous enorgueillir de la liste croissante des réalisations de l'Académie, comme en témoigne ce rapport annuel, il est tout aussi important de reconnaître les défis qui nous attendent, si nous voulons remplir notre mission qui consiste à promouvoir « *la réalisation d'un monde durable qui respecte et préserve la nature dans le cadre de la primauté du droit et de la justice* ».



# Rapport annuel

---

## Gouvernance de l'Académie

Le conseil d'administration de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN comprend des représentants élus provenant de dix régions désignées ainsi que, à titre de membres de droit, la présidente de la Commission de droit de l'environnement de l'UICN, le directeur du Centre de droit de l'environnement et le directeur ou les co-directeurs de l'Académie.

**Professeur Robert Fowler (président)**

University of South Australia, Australie

**Professeur Michael Kidd (vice-président)**

University of Kwazulu-Natal, Afrique du Sud

**Professeur Bharat H. Desai**

Jawaharlal Nehru University of India, Inde

**Professeur José Juan González**

Metropolitan Autonomous University-Azcapotzalco, Mexique

**Professeure Irina O. Krasnova**

Russian Academy of Justice, Russie

**Professeur Lye Lin Heng**

National University of Singapore, Singapour

**Professeur Marjan Peeters**

Maastricht University, Pays-Bas

**Professeur Benjamin Richardson**

Osgoode Hall Law School, Université York, Canada

**Professeur Gilberto Rincon**

Centre for Studies in Sustainable Development, Colombie

**Professeur Wang Xi**

Shanghai Jiao Tong University, Chine

**Dr Alejandro Iza**

Directeur, Programme de droit de l'environnement de l'UICN

Directeur, Centre du droit de l'environnement de l'UICN (*membre de droit*) Allemagne

**Dre Sheila Abed de Zavala**

Présidente, Commission du droit de l'environnement de l'UICN (*membre de droit*) Paraguay

**Professeur Yves Le Bouthillier**

Directeur, Académie de droit de l'environnement de l'UICN (*membre de droit – jusqu'en décembre 2010*)

**Professeure Heather McLeod-Kilmurray**

Directrice, Académie de droit de l'environnement de l'UICN (*membre de droit – à compter de janvier 2011*)

L'Académie est une personne morale constituée au Canada en tant que société sans but lucratif qui fonctionne sur la base d'un contrat de licence avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.



## Comités de l'Académie

---

### ❖ Recherche

Le Comité sur la recherche de l'Académie fournit des conseils et une orientation pour les projets de recherche institutionnelle. Le Comité sur la recherche mène ses activités au moyen de communications électroniques et de réunions qui, en général, se tiennent de concert avec le colloque annuel. Le Comité sur la recherche a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de fixer les thèmes de recherche prioritaires, de commanditer des ateliers et colloques et de rehausser la reconnaissance envers la contribution de la recherche universitaire au droit de l'environnement.

### ❖ Renforcement des capacités et de l'enseignement

Le Comité de renforcement des capacités et de l'enseignement (CRCC) fournit des conseils et une orientation pour les projets de l'Académie en matière d'enseignement et de programmes d'études dans le domaine du droit de l'environnement. Le projet sur la Formation des enseignants (décrit plus amplement ci-dessous) est un des produits du travail accompli par le CRCC.

### ❖ Comités administratifs

Outre ces comités, le conseil d'administration a formé différents comités administratifs respectivement chargés de la gouvernance, de la technologie de l'information, des finances et du recrutement. Ces comités se réunissent conformément à leur mandat afin de traiter de questions d'intérêt au fur et à mesure qu'elles se présentent. Le conseil d'administration a également constitué un comité spécial sur la Formation des enseignants afin de contribuer à la mise en œuvre de ce projet.

# Adhésion à l'Académie

---

L'adhésion à l'Académie est ouverte aux départements de droit des universités, aux facultés et écoles de droit ainsi qu'aux institutions de recherche universitaire, répartis dans le monde entier, qui ont choisi de faire de la recherche et de l'enseignement en droit de l'environnement une composante importante de leur programme d'études.

En date du 30 avril 2011, le nombre de membres de l'Académie s'élevait à 147 institutions originaires de 46 pays différents dans le monde entier.

Voici les institutions qui sont devenues membres pendant la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011 (dans l'ordre de leur adhésion) :

- University College London, Royaume-Uni
- University of Queensland, Australie
- University of Tasmania, Australie
- International Islamic University, Malaisie
- University of Adelaide, Australie
- University of New South Wales, Australie
- Prykarpatsky National University after Stefanyk, Ukraine
- Universidad de San Carlos de Guatemala, Guatemala
- Université d'Abomey-Calavi, La République du Bénin
- Seconda Università degli Studi di Napoli, Italie
- University of Stellenbosch, Afrique du Sud
- Georg-August-University Göttingen, Allemagne
- Brawijaya University, Indonésie
- Helmholtz Centre for Environmental Research, Allemagne
- Law School, College of Arts and Social Sciences, Érythrée
- Lund University, Suède
- Universitas Indonesia, Indonésie
- Centre for European Studies, Cambridge University, Royaume-Uni
- University of Otago, Nouvelle-Zélande
- Pontificia Universidade Católica do Paraná, Brésil

En novembre 2010, un Fonds pour le recrutement à l'Académie de l'UICN a été créé afin d'appuyer la participation des institutions membres originaires de pays en développement. Un appel initial à des dons lancé par des personnes œuvrant au sein d'institutions membres de l'Académie a permis de recueillir un montant total de 1 453,97 \$ qui a été appliqué aux cotisations de membres pour 14 universités de pays en développement.

# Relations avec l'UICN

---

L'Académie du droit de l'environnement de l'UICN est très satisfaite des relations qu'elle entretient avec les autres éléments de l'organisation de l'UICN, tout particulièrement avec la Commission du droit de l'environnement (la Commission) et le Centre du droit de l'environnement (le Centre). Le Comité sur la recherche, représenté par Melissa Powers [Lewis and Clark, É.-U.] et Willemien DuPlessis [North-West University, Afrique du Sud], a rencontré la Commission et le Centre à Bonn en 2011 afin de clarifier et de déterminer l'orientation des futurs projets de coopération. En outre, un membre du conseil, Jose Juan Gonzalez [Metropolitan Autonomous University-Azcapotzalco, Mexique], a assisté à la réunion du comité directeur du Centre au Paraguay, en mars 2011, à titre de représentant spécial de l'Académie, avec le soutien financier de sa propre université et du Centre même. De plus, selon la planification du Colloque d'Afrique du Sud, celui-ci comportera, cette fois encore, un atelier préparatoire à la conférence, organisé avec la Commission et le Centre, qui portera sur le thème des services des écosystèmes.

Les relations continues entre les chercheurs de l'Académie, le Centre et la Commission mondiale des aires protégées ont permis la publication, en 2011, de lignes directrices sur la législation relative aux aires protégées (*Guidelines for Protected Areas Legislation*), préparées par Barbara Lausche, en collaboration avec la directrice du projet, Françoise Burhenne. Ce volume, le document n° 81 de droit et de politique sur l'environnement, s'accompagne de quelques études de cas nationales et infranationales mises au point à l'origine pour la Conférence de l'Académie sur le droit et la politique concernant les aires protégées, en 2008.

## Le 8<sup>e</sup> Colloque annuel à Gand en Belgique

Sous la direction de Frank Maes de l'Université de Gand en Belgique, président du 8<sup>e</sup> Colloque de l'Académie de l'UICN, et de ses collègues, le Colloque de Gand sur les liens entre la biodiversité et les changements climatiques (Linkages Between Biodiversity and Climate Change) s'est tenu du 14 au 16 septembre. Plus d'une centaine de communications ont été présentées en séances plénières et en séances de discussion, auxquelles sont venus s'ajouter des séances sur les politiques et d'autres forums de discussion. C'est M. Charles Okidi, directeur du Centre for Advanced Studies in Environmental Law and Policy (Centre des hautes études en droit et politique de l'environnement) à l'Université de Nairobi, qui a livré l'allocution de marque à cette occasion.

Parmi les autres réunions et événements spéciaux, notons les réunions du conseil de direction, le Collegium ou assemblée générale annuelle de l'Académie, le Comité du renforcement de la capacité et de l'enseignement, le Comité sur la recherche et Forum des étudiants de deuxième et troisième cycles.



# Activités de renforcement de la recherche et des capacités

---

## Biocarburants

Grâce à l'appui de la Fondation du droit de l'Ontario, l'Académie de l'UICN a organisé un atelier sur les aspects juridiques et politiques des biocarburants à Toronto, les 17 et 18 juin 2010. L'atelier a réuni plus de 40 juristes canadiens, représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et d'organismes non gouvernementaux, ainsi que des juristes, des chefs de file du secteur privé et des étudiants de droit qui se sont penchés sur les questions relatives à la réglementation et aux orientations de principe sur les biocarburants. Les présentations ont aussi porté sur le potentiel de l'industrie des biocarburants au Canada et les défis à relever. Quelques membres de l'Académie venant de l'extérieur du Canada ont également participé à l'atelier et fourni un aperçu des régimes de réglementation des biocarburants aux États-Unis, en Australie, au Brésil, dans la communauté de développement sud-africaine et l'Union européenne.



On peut consulter les présentations sur le programme de biocarburants de l'Académie à l'adresse suivante : <http://www.iucnael.org/en/online-resources/meas.html>

## Les droits de la personne et l'environnement

Le Comité sur la recherche de l'Académie a collaboré avec le Centre du droit de l'environnement de l'UICN à l'organisation d'un atelier sur les droits de la personne et l'environnement (Gand, Belgique, 13 septembre 2010). Plus de 40 personnes ont participé à cet atelier. C'était la deuxième fois de suite que l'Académie offrait un atelier la veille de son colloque annuel. Nous prévoyons que cet atelier deviendra une activité permanente de l'Académie.

## Formation des enseignants

Le projet de formation des enseignants a comme objectif d'étendre l'enseignement du droit de l'environnement, tout particulièrement dans les pays en développement. Il comporte à la fois des cours « de base » (TTT1), pour les juristes ayant peu d'expérience antérieure ou aucune dans l'enseignement du droit de l'environnement, et un cours « de niveau supérieur » (TTT2), conçu pour la formation des juristes qui possèdent déjà de l'expérience en enseignement du droit de l'environnement dans leur pays et qui, à leur tour, contribueront à la formation de leurs collègues en leur donnant le cours « de base ».

En mars 2011, le premier cours de niveau TTT2 a été offert à l'Institut de recherche sur le droit de l'environnement de Wuhan en Chine, sous la direction de Ben Boer (University of Sydney), de Rob Fowler (University of South Australia) et Mark Latham (Vermont Law School). Vingt-trois juristes chinois, spécialisés en droit de l'environnement, provenant de vingt-trois facultés de droit, ont participé à cette formation. Le programme s'est trouvé enrichi par la participation de quelques juristes chinois, spécialistes du droit de l'environnement : les professeurs Wang Shuyi et Qin Tianbao (Wuhan University), le professeur Zhou Ke (Renmin University of China) et le professeur Li Zhiping (Sun Yat-Sen University). Un appui financier a été gracieusement offert par la Faculté de droit du Vermont, en collaboration avec un programme de droit de l'environnement Chine-É.-U., financé par USAID.



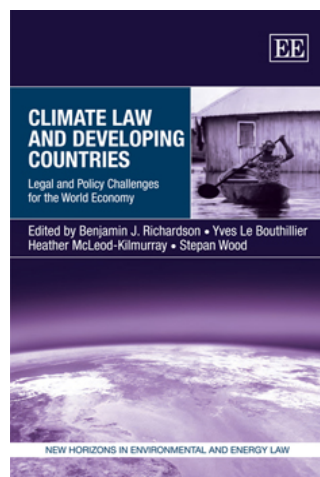
## Publications de l'Académie

---

L'Académie est heureuse d'annoncer la publication de l'ouvrage *Compliance and Enforcement in Environmental Law: Toward More Effective Implementation* (L'observation et l'exécution de la loi sur l'environnement : vers une application plus efficace). Cet ouvrage, fondé sur les délibérations du 4<sup>e</sup> Colloque annuel de l'Académie qui s'est tenu à Pace University, à New York, a été édité par LeRoy Paddock, Du Qun, Louis J. Kotzé, David L. Markell, Kenneth J. Markowitz et Durwood Zaelke.



De plus, *Climate Law and Developing Countries* (les changements climatiques et les pays en développement), édité par Benjamin J. Richardson, Yves Le Bouthillier, Heather McLeod-Kilmurray et Stepan Wood, a été publié en livre de poche.



On peut se procurer les publications de l'Académie auprès de la maison d'édition Edward Elgar Publishing qui offre un escompte aux juristes qui enseignent dans des institutions membres de l'Académie. [<http://www.e-elgar.co.uk/>]

Sous la direction des deux rédacteurs en chef Alexander Paterson [University of Cape Town, Afrique du Sud] et Elizabeth A. Kirk [University of Dundee, R.-U.], le *eJournal* publie des articles évalués par les pairs et des rapports de différents pays au sujet des derniers développements en matière de droit de l'environnement.

Le matériel didactique sur la conformité avec les accords multilatéraux sur l'environnement et leur application (*Compliance with and Enforcement of Multilateral Environmental Agreements*) a été terminé et prêt pour publication et distribution. Un manuel du conférencier (*Lecturer's Manual*), accompagné d'un programme d'enseignement sur support électronique avec diapositives et documents de référence, a été lancé conjointement par le PNUE et l'Académie en décembre 2010. Depuis le lancement de ces documents, le Secrétariat a reçu un certain nombre de demandes et de questions à leur sujet.

## Communications et services aux membres

---

Le site Web de l'Académie [[www.iucnael.org](http://www.iucnael.org)] a bénéficié de plusieurs ajouts au cours de l'année. Les documents élaborés par l'intermédiaire du projet d'accord multilatéral sur l'environnement sont maintenant disponibles sur le site (<http://www.iucnael.org/en/online-resources/meas.html>).

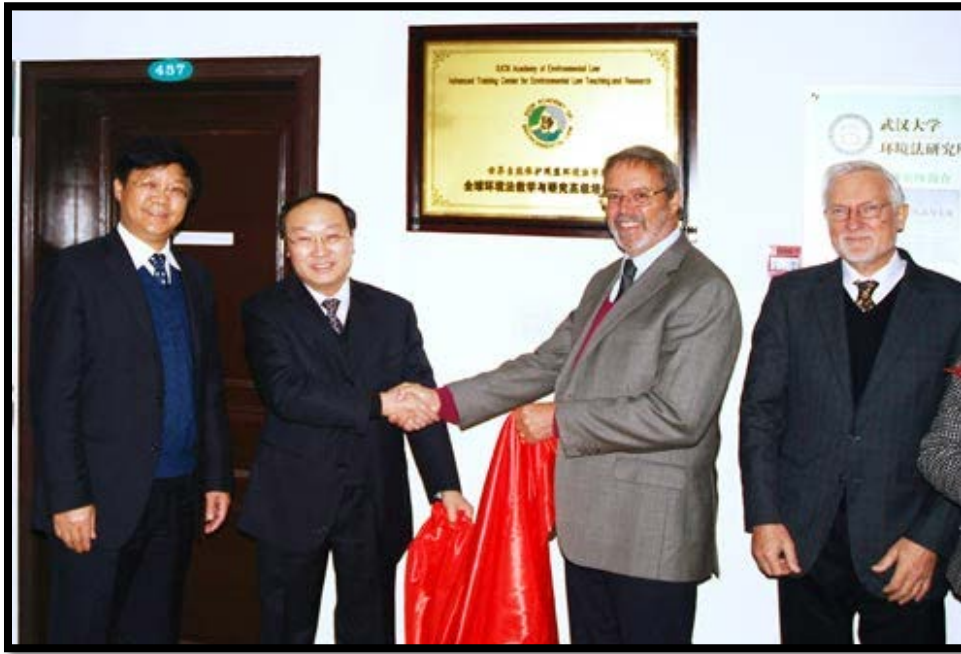
Grâce à l'aide de l'université de Wuhan, la traduction en chinois s'est poursuivie. L'accès à notre site en chinois a suscité énormément d'intérêt parmi les juristes chinois spécialisés en droit de l'environnement. Nous sommes en train de négocier l'inclusion de documents en espagnol sur notre site.

Le répertoire des juristes (Directory of Scholars), établi à partir d'un sondage exhaustif mené au cours des dernières années, est maintenant entièrement automatisé. Ce nouvel outil permet au Secrétariat de faire enquête auprès des juristes nouvellement inscrits (et des juristes déjà inscrits) afin que le répertoire reflète bien leurs domaines de recherche et leurs contributions.

À la demande du Comité des TI, le directeur adjoint a mené un sondage auprès des membres de l'Académie pour savoir s'ils utilisent LinkedIn et Facebook et pour connaître leurs points de vue quant aux avantages respectifs de ces deux outils comme moyen de communication pour l'Académie.

*Legal Earth*, le bulletin d'information de l'Académie, continue de paraître régulièrement. Le 8<sup>e</sup> numéro contenait le profil institutionnel de sept institutions membres. Le 9<sup>e</sup> numéro a été distribué aux membres de l'Académie et affiché sur le site Web en mai 2011. Il comportait un rapport du conseil de direction, un rapport sur le projet de Formation des enseignants en Chine et un autre sur le Colloque de Gand, ainsi qu'une liste des récipiendaires des bourses de 2010. On y donnait les plus récentes nouvelles sur les activités et les projets de l'Académie et de l'information sur les événements et les conférences à venir ainsi que sur les nouveaux livres et documents relatifs au droit de l'environnement. On y retrouvait aussi le profil de quelques institutions membres.

Grâce au site Web, au bulletin d'information, aux listes d'adresses courriel de l'Académie ainsi qu'à la collaboration d'autres réseaux de droit de l'environnement, l'information sur les activités des institutions membres est diffusée sur une grande échelle.



---

## Opérations du Secrétariat

---

Le Secrétariat de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN appuie le développement stratégique, opérationnel et fondamental de l'Académie. Le Secrétariat est logé par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Le Secrétariat de l'Académie se compose des personnes suivantes : Yves Le Bouthillier (directeur, mai à décembre 2010), Heather McLeod-Kilmurray (directrice depuis janvier 2011), la directrice adjointe Carolyn Farquhar et la gestionnaire du recrutement, Winnie Carruth.

## Appui financier

---

L'aide financière nécessaire aux opérations de l'Académie de l'UICN provient d'une gamme de sources variées, entre autres les cotisations annuelles des membres et des subventions d'organismes et ministères gouvernementaux, d'organismes de recherche et d'organisations internationales. L'Académie a aussi reçu des fonds de donateurs individuels et corporatifs et de l'Université d'Ottawa. Les services de rapports financiers fournis par l'Université d'Ottawa permettent à l'Académie de rendre des comptes chaque année ou selon ce qu'exigent les commanditaires des projets, de manière conforme à leurs attentes et à leurs exigences.

## Remerciements

---

Nous, de l'Académie, tenons à remercier particulièrement la Fondation du droit de l'Ontario qui a appuyé notre initiative de recherche sur les biocarburants, au Canada comme sur la scène internationale.



L'Académie apprécie énormément l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui a fourni un appui financier aux juristes des pays en développement afin de leur permettre d'assister au Colloque de 2010, à Gand en Belgique.



Nos remerciements vont aussi à la maison d'édition Edward Elgar Publishing pour son appui et son aide qui ont grandement contribué au travail de l'Académie en diffusant les recherches menées en droit de l'environnement.



L'Académie est reconnaissante envers la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour l'appui continu qu'elle en reçoit. Les doyens Bruce Feldthusen (common law) et Stéphane Grammond (droit civil) ainsi qu'un vaste éventail d'employés de l'Université ont, à maintes reprises, fourni leur soutien en espèces ou en nature, sous forme notamment de bureaux, de salles de réunion et de conférence, d'administration des ressources humaines et financières. Les départements de communications et de développement de l'Université continuent d'accorder à l'organisation de nombreux avantages qui lui sont très bénéfiques.



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university

Les membres de l'Académie contribuent quotidiennement à la cause grâce au temps et à l'énergie qu'ils y consacrent : ils occupent des postes de responsabilité se rapportant aux publications, à l'administration et à la gestion des conférences, aux programmes de constitution des capacités et aux travaux des comités. Leur dévouement et leur engagement en vue de la réussite de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN méritent nos remerciements et notre profonde reconnaissance.



Secrétariat



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university